



## FORMATION

1<sup>er</sup> Juin 2020

S'INSCRIRE

### HORAIRES

9h00 – 12h30 et 14h00 – 17h30  
7 heures de formation

### TARIF

1 090 € + 20 % de TVA  
Tarif dégressif en fonction du nombre de formations

### LIEU

46 rue La Boétie – 75008 PARIS  
[Se repérer sur la carte](#)

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Aux directeurs des risques, responsables des risques opérationnels, responsables Conformité, fonctions Audit et Contrôle permanent, et aux collaborateurs d'établissements financiers

### FORMATEUR

Chez Optimind, les formateurs sont de cursus en rapport direct avec la thématique de formation traitée, Actuaire, Ingénieurs financiers, techniques, etc. et salariés de notre entreprise. Cette règle, qui ne tolère aucune exception, est pour nous le gage de leur capacité à comprendre les métiers et les enjeux de nos clients.

### OPTIMIND

Optimind, acteur indépendant leader du conseil en gestion des risques, réalise 35 millions d'euros de chiffre d'affaires et réunit plus de 250 collaborateurs autour de cinq practices : Actuarial & Financial Services, Corporate Risk Services, Risk Management, Business Transformation, Business Process Outsourcing.

Optimind accompagne les organismes assureurs, banques et grandes entreprises autour de la définition de la stratégie, de la gestion des risques et de la transformation.

### INFORMATIONS

Pour toutes informations  
[formation@optimind.com](mailto:formation@optimind.com)

### AFFECTATION AU BUDGET FORMATION

Optimind est enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le N°1175356087.

À ce titre, les budgets engagés par nos clients sur ces activités peuvent être imputés à leurs budgets de formation permanents.

## Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme – LCB-FT

Depuis la mise en place de la 3<sup>e</sup> Directive LCB-FT, une rupture s'est créée avec cette notion primordiale qu'est l'approche par les risques. Cette démarche se renforce par l'entrée en vigueur de la 4<sup>e</sup> Directive qui s'inscrit davantage comme une évolution de l'existant. Sa transposition en droit français, depuis juin 2017 pousse les organismes à s'organiser et à mettre en place des dispositifs de plus en plus efficaces.

### OBJECTIFS

Comprendre les enjeux et les obligations liés à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Appréhender les évolutions amenées par la 4<sup>e</sup> Directive et leurs déclinaisons opérationnelles. Mettre en place un dispositif LCB-FT pragmatique et efficace, adapté à la taille et à la maturité de l'entreprise.

### PROGRAMME

#### Transformation profonde du cadre réglementaire de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

- Définitions, contexte et enjeux
- Panorama et aperçu des techniques du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme
- Les différents cadres réglementaires en vigueur et évolution de la réglementation
- Durcissement des sanctions et responsabilisation des acteurs du secteur  
Focus : Cas issus de la presse

#### Enjeux et impacts sur l'entreprise d'assurance des évolutions réglementaires en matière de LCB-FT

- Obligations de vigilance renforcées : quels impacts pour les entreprises d'assurance ?
- Notions de PPE (personnes politiquement exposées) et de bénéficiaires effectifs renforcées : quels impacts sur le suivi des contrats ?
- Quels enjeux pour les groupes d'assurance et les échanges d'informations ?
- Renforcement des contrôles : comment se préparer ?
- Coopération renforcée avec TRACFIN

#### Problématique de la mise en place d'un dispositif pragmatique de LCB-FT

- Définition d'une politique LCB-FT
- Gouvernance : Quelles répartitions des rôles et responsabilités de chaque acteur ?
- Présentation d'un dispositif cible : outils et vue d'ensemble
- Principes d'application sectoriels de l'ACPR : accompagnement à la mise en application de la réglementation
- Approche par les risques et classification des risques
- Focus : Mise en situation concernant des postes de chargé commercial et chargé de gestion

#### Déclinaison opérationnelle du dispositif

- Entrée en relation : Quelles procédures mettre en œuvre ?
- La vigilance constante sur les opérations
- Règles de conservation des documents
- Problématique du traitement des données et des déclarations CNIL
- Procédure de déclaration de soupçon
- Le gel des avoirs
- Le dispositif de contrôle interne
- Reportings : interne et externe  
Focus : Illustrations concernant les liens entre la fraude et la LCB-FT